

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA  
RÉUNION VIDÉOCONFÉRENCE DU CONSEIL NATIONAL DU STSE  
5 août 2021**

Participant(e)s :

Consoeur Shimen Fayad, Présidente nationale  
Confrère Robert Chafe, VPR – Terre-Neuve/Labrador  
Confrère Todd Davies, VPR – Nouveau-Brunswick/Île-du-Prince-Édouard  
Consoeur Karla Levangie-Connor, VPR – Atlantique  
Consoeur Maryse Veilleux, VPR – Québec  
Consoeur Rubin Kooner, VPR – Région de la capitale nationale  
Consoeur Diane Girouard, VPR – Région de la capitale nationale  
Consoeur Cheryl Sullivan, VPR – Ontario  
Consoeur Faye Kingyens, VPR – Manitoba  
Confrère Larry Schlosser, VPR – Saskatchewan  
Confrère Mark Gilchrist, VPR – Prairies et Nord  
Consoeur Darlene Lewis, VPR – Alberta/Colombie-Britannique  
Confrère Richard May, VPR – Colombie-Britannique/Yukon

Absence excusée :

Confrère Benoît Thibault, Vice-président national  
Confrère Marc Blanchard, VPR - Scotia/Fundy

1. **CONVOCATION**

La séance du Conseil national du STSE est ouverte à 13 h 03 le 5 août 2021, sous la présidence de la consoeur Shimen Fayad, présidente nationale.

La consoeur Fayad informe qu'il y aura une session de formation pour tous les membres du Conseil qui siègent en tant que co-président(e)s dans les comités du Congrès. Plus d'informations et les liens suivront.

2. **ORDRE DU JOUR**

MOTION : p/a May/Kingyens

Que les points proposés dans l'invitation à la réunion soient considérés comme l'ordre du jour, à savoir :

Motion – Règlement 6  
Mise-à-jour des négociations avec le personnel

Adoptée

3. **MOTION – RÈGLEMENT 6**

MOTION : p/a Fayad/May

Attendu que l'article 1 du Titre 7 des Statuts du STSE exige que le/la président(e) national(e) et le/la vice-président(e) national(e) rémunéré(e)s à plein temps résident dans la grande région de la RCN, et

Attendu que le Règlement 6, section 3 a) donne des directives sur la réinstallation, et

Attendu que la durée du cycle 2022-2023 du STSE est réduite en raison de la pandémie de COVID – 19 ; par conséquent,

Il est décidé que pour le cycle 2022-2023, le/la président(e) national(e) et le/la vice-président(e) national(e) rémunéré(e)s à temps plein qui seront élu(e)s au Congrès de 2021, s'ils ne résident pas actuellement dans la grande région de la RCN, aient la possibilité de déménager ou de résider dans un logement de la grande région de la RCN, et

Il est en outre résolu que le/la dirigeant(e) élu(e) à temps plein qui choisit de résider dans un logement dans la grande région de la RCN aie droit au paiement de ses dépenses pour un logement raisonnable dans la RCN et ce, conformément aux directives du CNM.

ADOPTÉE (VC 1)

4. **MISE-A-JOUR DES NEGOCIATIONS AVEC LE PERSONNEL**

Le confrère Mark Gilchrist présente les points saillants des négociations avec le personnel, dont l'accord a été ratifié. La copie finale de la convention collective est sur le point d'être signée.

MOTION : p/a Chafe/Gilchrist

Que la séance soit levée.

Adoptée